



frais concernant les depens

Par **chantalette71**, le **01/11/2011** à **15:25**

Bonjour,

Sur un dossier prud'hommale quand l'entreprise est condamnée aux dépens plus les frais d'huissier .Est ce que les frais avocats sont remboursés dans leur totalité?

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **01/11/2011** à **16:48**

Bonjour,

Les frais d'avocats ne font pas partie des dépens.

Cordialement,

Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **01/11/2011** à **18:05**

Bonjour,

C'est une indemnité au titre de l'[art. 700 du code de procédure civile](#) qui peut prendre en charge une partie des frais d'avocat...

Par **chantalette71**, le **21/11/2011** à **21:07**

Suite à mon jugement des prud'hommes mon ex employeur à été condamné a me payer 220.000 € Actuellement je passe au Jex pour une demande de délai de paiement . Ma question à ce jour mon ex employeur a monté une nouvelle société si sa première Société qui m'a licencié dépose le bilan est ce que les AGS me paieront la totalité y compris les dommages et intérêts ou il y a t'il un plafond?

Merci de vos réponses Messieurs PMTEDFORUM et Mr PERUISSET.

Car toutes vos réponses m'ont été d'un grand secours.

Par **P.M.**, le 21/11/2011 à 22:09

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#)